

PATRICE MOUCHON

*avocat au barreau de Paris,
associé au sein du cabinet
DS-Hamzi Law Firm*

ZINEB HAMZI

*avocate au barreau de Casablanca,
associée-gérante du cabinet
DS-Hamzi Law Firm*

Entretien avec Zineb Hamzi et Patrice Mouchon, managers du cabinet DS-Hamzi Law Firm à Casablanca. Le cabinet Hamzi Law Firm, fondé en 1999 par Zineb Hamzi, rejoint par Patrice Mouchon en 2018, s'est allié, fin 2021, avec le groupe mondial d'origine française DS Avocats.

Vous êtes partenaires au sein du cabinet DS-Hamzi Law Firm, implanté à Casablanca.

Quel a été votre parcours professionnel jusqu'ici ?

ZH : Comme j'ai toujours voulu exercer la profession d'avocat au Maroc, j'ai commencé mes études de droit à l'université Hassan II de Casablanca, pour être initiée au droit marocain.

Après avoir eu ma licence en droit privé, j'ai souhaité enrichir mon parcours en poursuivant mes études de droit à l'étranger, plus précisément à l'université d'Aix-Marseille III, où j'ai obtenu un DESS en droit des transports, puis le diplôme des hautes études en droit des assurances, avant de m'inscrire en doctorat.

Tout en poursuivant mon cycle doctoral, et parce qu'il me tardait d'entrer dans la vie active, j'ai passé l'examen du CAPA et entamé mon stage d'avocat, en juin 1996, pour une durée de trois ans.

Pressée que j'étais d'accéder à une certaine indépendance, j'ai, quelques semaines après la fin de mon stage, qui coïncidait avec la soutenance de ma thèse de doctorat, ouvert mon cabinet, en orientant, dès le départ, ma pratique à l'international.

En ce sens, ma double culture juridique, européenne et marocaine, m'a beaucoup aidée.

Pour pouvoir répondre, au mieux, aux besoins de nos clients, qui évoluent sans cesse, j'ai également continué à me former à d'autres pratiques, telles que celles de la compliance et des ADR.



Consciente de la nécessité de mettre en œuvre des processus alternatifs de règlement des conflits, j'ai suivi des formations qui m'ont conduite à être agréée, dès 2011, auprès du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris, ainsi que du Centre de médiation et d'arbitrage près la Chambre de commerce franco-arabe à Paris.

Et parce qu'on ne peut pas, en tant que praticien du droit, ne pas être concerné par l'évolution de l'État de droit au Maroc, je participe régulièrement, en qualité d'expert juridique, à de nombreux programmes initiés par The World Bank Group, l'USAID ou encore la Commission européenne pour la modernisation du droit commercial marocain et des procédures judiciaires locales.

Enfin, et depuis 2016, je suis agréée près la Cour de cassation marocaine, ce qui me permet de passer des actes immobiliers.

PM : Avocat au barreau de Paris depuis plus de 40 ans, j'ai fondé le cabinet Davies et Mouchon à Paris en 1985, avec une antenne à New-York et me suis spécialisé en droit des affaires et en *restructuring* d'entreprises, en Europe et en Afrique.



J'ai ainsi accompagné de nombreux groupes industriels dans le cadre de leur croissance externe et, notamment, de grands constructeurs automobiles français ainsi que des groupes de BTP africains, des sociétés minières au Maghreb, et des institutions financières intervenant au Maghreb et en Afrique de l'Ouest.

L'Afrique s'est imposée dans mon parcours, pour des raisons familiales, d'abord, ayant été initié à l'Afrique par mon père, puis professionnelles, après que j'aie pris la suite de Léon Boissier Palun, grand avocat africaniste et homme politique sénégalais, dans les dossiers que celui-ci gérait en Afrique.

Dans le même temps, et dans une approche globale et complète de l'activité de mes clients, je me suis intéressé, très tôt, au *restructuring*.

Membre de l'ARE (Association de retournement des entreprises), j'ai assisté de nombreux groupes français et multinationaux dans des secteurs aussi variés que l'industrie automobile, le transport aérien, l'industrie chimique, les mines, la banque, la téléphonie mobile, et les services, tant en droit des affaires qu'en droit social.

Dans le cadre de ma présidence du Centre de médiation

et d'arbitrage près la Chambre de commerce franco-arabe depuis 2008, j'ai rencontré Zineb Idrissia Hamzi avec laquelle j'ai donné des conférences sur l'arbitrage et la médiation dans les 22 pays arabes.

Depuis cinq ans, nous collaborons ensemble dans le cadre d'affaires d'arbitrage, de M&A et de *restructuring*, au Maroc, en Mauritanie, et en Afrique pour des opérateurs industriels et financiers.

Quelle est l'histoire du cabinet DS-Hamzi Law Firm et quels sont les domaines d'expertise proposés ?

ZH : J'ai fondé le cabinet Hamzi Law Firm en 1999.

Très vite, l'orientation des activités du cabinet à l'international s'est imposée, à la faveur de la politique d'ouverture du Maroc aux investisseurs étrangers, développée à partir des années 2000.

Dans ce contexte, le cabinet est devenu l'interlocuteur privilégié, au Maroc, de nombreux réseaux internationaux d'avocats d'affaires, accompagnant les investisseurs et dirigeants des PME et grandes entreprises, nationales et multinationales, dans leurs différents projets d'affaires, au Maroc et en Afrique de l'Ouest.

Nous avons, longtemps, collaboré avec DS Avocats, avant de rejoindre officiellement le groupe DS, en 2021, et de devenir DS-HLF.

Nos équipes interviennent à toutes les étapes de la vie d'une société, de sa création à la sécurisation juridique de son exploitation quotidienne, en assurant une assistance, en *day-to-day*, comme pour ses opérations exceptionnelles, sa transformation ou sa restructuration. Le cabinet est devenu, grâce à ses compétences pluridisciplinaires, une référence pour les entreprises qui apprécient la capacité de ses équipes à répondre à l'ensemble des problématiques juridiques liées à la vie des affaires, aussi bien en conseil qu'en contentieux, ainsi que leur maîtrise de plusieurs langues étrangères (anglais, espagnol), outre le français et l'arabe.

Nous avons également renforcé notre pratique en matière de restructuration d'entreprises, dans une approche globale tenant compte de la diversité et de la complexité des enjeux juridiques, sociaux et financiers, auxquels nos clients sont confrontés.

C'est ainsi que nous intervenons en :

- M&A et Restructuring ;
- Droit social et Mobilité internationale ;
- PPP et Financement de projets ;
- Industrie du tourisme et de l'hôtellerie ;
- IP-IT, Data Protection et TMT (Télécommunications, Médias et Technologies) ;
- Contentieux & MARC ;
- Assurances et Transports.

Le cabinet Hamzi Law Firm, que vous avez fondé, Zineb Hamzi, en 1999 et que vous co-dirigez avec Patrice Mouchon depuis 2018, a rejoint le groupe français DS Avocats fin 2021, pour devenir désormais DS-Hamzi Law Firm.

Qu'attendez-vous du rapprochement de ces deux structures ?

ZH : Hamzi Law Firm s'est allié à DS Avocats au service des entreprises opérant sur le Maroc et dans le cadre du *hub* marocain vers l'Afrique de l'Ouest et le Moyen-Orient. HLF a rejoint le groupe DS, qui est un acteur incontournable des échanges internationaux, afin de renforcer sa présence à l'international.

Créé à Paris en 1972, le cabinet DS Avocats est un cabinet de droit public et privé des affaires qui réunit près de 350 avocats et juristes dont plus de 56 associés. Il est présent dans 15 pays, en Europe (Allemagne, Belgique, France, Espagne, Italie), Asie (Chine, Vietnam et Singapour), Afrique (Algérie, Sénégal, Bénin, et Maroc, en partenariat avec HLF) et Amérique (du Sud [Argentine, Chili] et du Nord [Canada]), et conseille ses clients dans ses 24 bureaux de Dakar, Paris, Lyon, Bordeaux, Lille, la Réunion, Bruxelles, Barcelone, Madrid, Milan, Stuttgart, Tunis, Buenos Aires, Québec, Montréal, Toronto, Vancouver, Pékin, Shanghai, Canton, Hô Chi Minh Ville, Hanoï, Singapour et Casablanca.

L'offre de DS Avocats complète ainsi l'expertise de Hamzi Law Firm, qui devient : DS-HLF.

La synergie des compétences et des réseaux de HLF et de DS permet d'apporter à leurs clientèles respectives un accompagnement de qualité à l'international, pour une sécurisation juridique optimale de leur développement.

Vous avez animé tous les deux, au mois de décembre 2021, aux côtés de Maître Lubomir Roglev, associé au sein du cabinet DS-Hamzi Law Firm, responsable du Desk Afrique à Paris, un atelier de formation sur le thème de la restructuration des entreprises au Maroc et dans l'espace OHADA, dans le cadre du Casa Business Law Forum.

Zineb Hamzi, vous avez enseigné le droit des sociétés, le droit social et le droit des contrats au sein de l'Institut marocain du droit des entreprises.

Patrice Mouchon vous avez également enseigné à l'université Panthéon-Assas-Paris II, ainsi qu'à l'École de formation du barreau.

Vous semblez accorder tous deux une grande importance à la transmission et à la diffusion de votre savoir et de votre expérience au profit des juristes, pour les former au mieux à la pratique actuelle.

Quel est selon vous l'enjeu de la formation des juristes aujourd'hui ?

ZH : Cette formation doit évoluer pour tenir compte des changements profonds qu'a connu l'écosystème juridique, dans le monde, ces dernières années.

En tant qu'avocats d'affaires, intervenant à l'international, nous notons bien, de la part de nos clients, une nouvelle manière de « consommer du droit », exigeant encore plus de réactivité, de clarté, et de praticité de notre part.

Nous sommes devenus de véritables partenaires stratégiques des entreprises dont nous nous devons de comprendre parfaitement le business et que nous devons accompagner pour la maîtrise des risques juridiques liés

aux nouveaux enjeux auxquels elles sont confrontées du fait de la digitalisation accrue de leurs activités et de la transmission de données que cela implique ainsi que des problématiques de compliance auxquelles elles doivent se soumettre.

Au-delà des compétences techniques, la formation, tant initiale que continue, d'un juriste devrait lui permettre de développer également des *softs skills* digitaux et comportementaux, dans une approche pragmatique et transversale du droit.

Pour le Maroc, la mise en place d'une école du barreau permettant de former nos jeunes confrères à cette nouvelle approche est plus que jamais nécessaire.

Zineb Hamzi vous êtes régulièrement reconnue comme un avocat leader en droit des affaires par des publications de référence, telles que celles de Chambers Global Guide, IFLR 1000, ou encore la revue « Décideurs Juridiques » (Leaders League).

Ces reconnaissances ont-elles un impact sur votre pratique quotidienne ?

À quelle(s) spécificité(s) de votre pratique l'attribuez-vous ?

ZH : Il est assez agréable, certes, de voir sa pratique reconnue, dans le cadre de ce genre de classements.

Encore que nous soyons plutôt partagés sur ce point et gênés par l'approche trop mercantile de la profession d'avocat que ces classements induisent, car le droit

“
DS-HLF est innovant en ce sens qu'il travaille en mode projet avec ses clients pour supprimer les barrières entre celui qui conseille et celui qui les reçoit
”

ne doit pas être une marchandise et doit continuer de porter de hautes valeurs éthiques.

Nous cultivons la discrétion, et sommes beaucoup plus sensibles aux marques de satisfaction que nos clients nous témoignent, à leur fidélité et à la confiance dont ils nous honorent.

Patrice Mouchon, vous êtes président du Centre de médiation et d'arbitrage de la Chambre de commerce franco-arabe depuis 2008 et administrateur au sein de la Fédération des centres d'arbitrage en charge des questions d'éthique dans l'arbitrage.

Pouvez-vous apporter des précisions sur votre rôle précis dans le cadre de ces deux fonctions ?

Le recours à l'arbitrage et à la médiation est de plus en plus fréquent aujourd'hui.

Quels sont, selon vous, les avantages et les inconvénients du recours à ces modes alternatifs de règlement des conflits ?

PM : En ma qualité de président du Centre de médiation et d'arbitrage près la Chambre de commerce franco-arabe, je préside le Conseil de l'arbitrage et de la médiation qui a en charge l'administration des procédures d'arbitrage dans le cadre de l'application de la clause d'arbitrage de la CCFA insérée dans les contrats des opérateurs économiques qui ont décidé de recourir à notre système.

Le Conseil de l'arbitrage et de la médiation assure le suivi et le contrôle des procédures, nomme éventuellement les arbitres et les médiateurs. La particularité de notre système repose sur la mixité franco-arabe de ses membres.

La rapidité de ces procédures tant d'arbitrage que de médiation à un moindre coût est la spécificité de notre institution.

L'arbitrage apporte aux parties la confidentialité et la compétence d'arbitres reconnus internationalement dans les relations franco-arabes et la médiation permet un règlement apaisé des différends et parfois de renouer des relations contractuelles.

Nous organisons, par ailleurs, des conférences sur l'arbitrage et la médiation dans les différents pays arabes. Zineb Hamzi est la représentante du Maroc en sa qualité de membre du conseil scientifique.

Quant à la Fédération des centres d'arbitrage présidée par mon ami Bertrand Moreau, elle a vocation à assurer la promotion de l'arbitrage en France et à réguler son exercice. La Chambre de commerce franco-arabe en est membre fondateur et, à ce titre, je représente celle-ci au sein du conseil d'administration.

Nous avons mis au point une charte éthique de l'arbitrage que nous nous permettons de recommander aux centres d'arbitrage dans les pays arabes, tout en l'adaptant aux spécificités locales.

Comment devrait évoluer, selon vous, le métier d'avocat à l'ère du numérique, du télétravail et de la dématérialisation des procédures ?

ZH : Effectivement, notre activité et la manière dont nous interagissons avec nos clients ont considérablement évolué au cours de ces dernières années et plus encore, sous l'effet de la crise sanitaire.

La dématérialisation accrue des échanges et des procédures pose un nouveau challenge, de taille, qui est celui de la protection des données ainsi échangées.

Aussi, nous nous sommes équipés des meilleurs outils informatiques afin de sécuriser les échanges avec nos clients et de protéger leurs données.

Par ailleurs, et pour rationaliser notre gestion quotidienne, nous avons fait appel à des progiciels de pointe tels que CLEOS et aux bases de données juridiques les plus complètes, telles que celle de LexisNexis.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux jeunes juristes et avocats qui commencent leur carrière ?

ZH : Privilégier le travail et avoir l'humilité de remettre en cause, constamment, les connaissances acquises au cours de la formation universitaire.

Il faut pouvoir sortir de sa zone de confort et se challenger en permanence, pour s'ouvrir à d'autres matières, de nouvelles façons d'exercer, mais en ayant toujours, en ligne de mire, l'exigence de l'excellence et les hautes valeurs morales de la profession.

Celle-ci doit, d'ailleurs, être un véritable sacerdoce car il faut de la passion pour pouvoir supporter les sacrifices qu'elle implique, du moins dans un premier temps, lorsqu'il s'agit, au sortir de la faculté, de s'adapter à la réalité de l'exercice professionnel en cabinet d'avocat ou en tant que juriste d'entreprise.

Pourriez-vous nous décrire en quoi DS-HLF est un cabinet innovant ?

ZH et PM : DS-HLF est innovant en ce sens qu'il travaille en mode projet avec ses clients pour supprimer les barrières entre celui qui conseille et celui qui les reçoit. Il est innovant car il a mis en œuvre un partenariat transversal avec le groupe DS-Avocats pour former une véritable *task force* au service des entreprises en Afrique avec des outils informatiques performants qui nous permettent d'aborder la révolution numérique d'une manière dynamique. Nous sommes dotés enfin d'une base de données performante avec Lexis MA dont nous sommes les partenaires. ■